

Bernières-sur-Mer, le 23 novembre 2023



Ville
de
BERNIERES-SUR-MER
Département du Calvados

51, rue Hervé Léguillon
14990 BERNIERES SUR MER

Téléphone 02 31 96 45 47
Télécopie 02 31 97 61 64

Courriel : contact@bernieres-sur-

N/Réf. : TDF/CM N° 2023/102

Objet : Règlement cabine de plage

Madame, Monsieur,

Par délibération du 21 septembre 2023, les membres du conseil municipal ont voté la révision du règlement des cabines de plages concernant la date de paiement de la redevance.

Un titre de recette pour la redevance annuelle de l'emplacement de votre cabine de plage vous sera adressé le 2 janvier de chaque année, pour l'année civile en cours.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir dater et signer ce nouveau règlement et de nous retourner un exemplaire avant le 31 décembre 2023

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thomas DUPONT-FEDERICI
Maire de Bernières-sur-Mer

